ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 27 OCTOBRE 2010

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 27 octobre 2010, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

Modification du code pénal et du code pénal militaire
L'objet principal de l'avant-projet de modification du code pénal et du code pénal militaire est de limiter l'application de la peine pécuniaire, de mettre fin à sa primauté sur la peine privative de liberté et de supprimer la possibilité de prononcer une peine pécuniaire avec sursis. Il est également prévu de relever la limite d'âge pour l'exécution des mesures de 22 à 25 ans dans le droit pénal des mineurs. De manière générale, le Conseil d'Etat souscrit à l'idée de redonner un plus grand champ d'application à la peine privative de liberté, paraissant pour certains types de situation ou actes délictueux plus adéquate et proportionnée que certaines peines pécuniaires. Il est en effet convaincu qu'il est indispensable d'augmenter le potentiel dissuasif des sanctions qui sont les plus couramment prononcées. Le gouvernement cantonal est ainsi persuadé qu'un certain nombre des modifications proposées satisferont aux attentes des praticiens du code pénal qui s'inquiétaient – à juste titre – de l'inefficacité du système répressif actuel. Ces modifications correctrices devront ainsi effacer le mécontentement suscité au sein des professionnels et de la population. Le Conseil d'Etat salue également le rétablissement d'une véritable liberté de détermination du juge s'agissant du choix des sanctions.
Contact: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Affaires cantonales

Conseil d'administration du Service cantonal des automobiles: nouveau membre
Le Conseil d'Etat a nommé M. Laurent Memminger, directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention ECAP, à Neuchâtel, en qualité de membre du Conseil d'administration du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) pour la fin de la présente législature. M. Laurent Memminger remplace Mme Violaine Blétry-de-Montmollin. Pour rappel, le conseil d'administration du SCAN regroupe sept membres, dont Mme Virginie Carniel, présidente, M. Jean-Carlo Pedroli, vice-président, et le conseiller d'Etat Claude Nicati, en qualité de membre.

CH-2001 NEUCHÂTEL CHÂTEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH

Nomination universitaire
Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de la personne suivante à l'Université de Neuchâtel:

- M. François Jongen, titulaire d'un doctorat en droit de l'Université Catholique de Louvain, est nommé en qualité de professeur associé à la faculté de droit pour une période de quatre ans, conformément à la loi sur l'Université, soit du 1er août 2010 au 31 juillet 2014.

Chancellerie d'Etat
Le Conseil d'Etat a pris congé officiellement de Mme Monica Engheben, chancelière d'Etat, qui siégeait pour la dernière fois en séance avec le gouvernement. A cette occasion, il a réitéré ses remerciements pour le travail effectué et son engagement pour le canton et lui a formulé ses meilleurs vœux pour son avenir professionnel et personnel. La chancelière d'Etat quittera ses fonctions à la fin de ce mois. Dès le 1er novembre 2010, l'intérim sera assurée par Mme Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat dans l'attente de l'entrée en fonction du ou de la nouveau/nouvelle chancelier-ère.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur** www.ne.ch/ConsultationsFederales

Pour complément d'information:
Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 28 octobre 2010